REPUBLIQUE DU CAMEROUN **PAIX - TRAVAIL - PATRIE**

DECRET N° 2020/648 DU 28 OCT 2020
instituant une journée de deuil national.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- La journée du samedi 31 octobre 2020 est déclarée journée de deuil national en la mémoire des victimes de l'attaque, le 24 octobre 2020, du Complexe Scolaire *Mother Francisca International Bilingual Academy* de Fiango à Kumba, Département de la Mémé.

ARTICLE 2.- Les drapeaux seront mis en berne toute la journée sur l'étendue du territoire national.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 28 OCT 2020

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLQUE,

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE LE PRÉSIDENT THE PRESIDENT PEACE-WORK-FATHERLAND REPUBLIC OF CAMEROON

Paul BIYA